

1001 TALENTS

**Entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée
au capital de 7625 €
Siège social : 76 avenue des Champs Elysées
75008 Paris**

RCS Paris n° 452.521.974

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSOCIE UNIQUE DU 24 NOVEMBRE 2022**

Le 24 novembre 2022 à 19 heures, l'associée unique, la SAS PHOENIX EVOLUTION 888, représentée par sa Présidente Mme Caroline LAMBERT, propriétaire de la totalité des 500 parts de quinze euros chacune composant le capital social de l'EURL 1001 TALENTS, est présente ce jour au siège social 76 avenue des Champs Elysées 75008 Paris.

L'associé unique dépose sur le bureau :

- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée,

Puis l'associé unique rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Agrément de cession de 250 parts sociales de la SAS PHOENIX EVOLUTION 888 à Monsieur Pascal RIAUTE
- Agrément de cession de 250 parts sociales de la SAS PHOENIX EVOLUTION 888 à Madame Caroline LAMBERT
- Modification de l'objet social,
- Modification corrélative des statuts,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Première résolution

L'associée unique décide de céder 250 parts sociales qu'elle détient dans la société, numérotées de 1 à 250, à Monsieur Pascal Riauté, né le 22 avril 1962 à Buzançais.

L'associée unique agrée la cession de 250 parts entre la SAS PHOENIX EVOLUTION 888 et Monsieur Pascal RIAUTE. La cession de parts sera réalisée ce jour.

Deuxième résolution

L'associée unique décide de céder 250 parts sociales qu'elle détient dans la société, numérotées de 251 à 500, à Madame Caroline Lambert, née le 28 avril 1965 à Montreuil sous Bois.

L'associée unique agrée la cession de 250 parts entre la SAS PHOENIX EVOLUTION 888 et Madame Caroline LAMBERT. La cession de parts sera réalisée ce jour.

cl

Troisième résolution

L'associée unique décide de modifier l'objet social de la société comme suit :

La société a pour objet en France et à l'étranger :

Toutes activités de recrutement, conseils en gestion d'entreprise, conseil en management, forces de ventes, gestion de projets, benchmarking, transmission d'entreprise et tous conseils en relations humaines ;

Toutes activités de coaching, de formation, de développement et d'accompagnement de la personne que ce soit dans le domaine professionnel et/ou personnel ; Réalisation de test de personnalité ;

Toute activité de consulting et conseil en investissement ainsi qu'apporteur d'affaires ;

Intermédiaire de commerce, mise en relation vendeur/acheteur dans tous les domaines ;

La prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises françaises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autres manières ;

La prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets et droits de propriété intellectuelle concernant lesdites activités ;

Et plus généralement, toutes opérations mobilières ou immobilières, commerciales, industrielles ou financières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ci-dessus défini.

Quatrième résolution

Sous la condition suspensive de la réalisation définitive de la cession de parts autorisée par les résolutions n° 1 et 2, l'Assemblée Générale décide de modifier comme suit les articles n° 2 et 7 des statuts :

Article 2. – Objet.

La société a pour objet en France et à l'étranger :

Toutes activités de recrutement, conseils en gestion d'entreprise, conseil en management, forces de ventes, gestion de projets, benchmarking, transmission d'entreprise et tous conseils en relations humaines ;

Toutes activités de coaching, de formation, de développement et d'accompagnement de la personne que ce soit dans le domaine professionnel et/ou personnel ; Réalisation de test de personnalité ;

Toute activité de consulting et conseil en investissement ainsi qu'apporteur d'affaires ;

Intermédiaire de commerce, mise en relation vendeur/acheteur dans tous les domaines ;

La prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises françaises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces

01

participations, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autres manières ;

La prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets et droits de propriété intellectuelle concernant lesdites activités ;

Et plus généralement, toutes opérations mobilières ou immobilières, commerciales, industrielles ou financières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ci-dessus défini.

Article 7. – Capital social.

Le capital social est fixé à la somme de sept mille six cent vingt cinq euros (7625 €). Il est divisé en cinq cents (500) parts de quinze euros vingt cinq centimes (15,25 €) chacune, entièrement souscrite et libérées, numérotées de 1 à 500, et attribuées à :

- | | |
|--|-----------|
| - Pascal RIAUTE, à concurrence de deux cent cinquante parts,
numérotées de 1 à 250, ci | 250 parts |
| - Caroline LAMBERT, à concurrence de deux cent cinquante parts,
numérotées de 251 à 500, ci | 250 parts |
| Total égal au nombre de parts composant le capital social : | 500 parts |

Cinquième résolution

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit au centre de formalités des entreprises et au greffe du tribunal de commerce.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant.

* * * *

Mme Caroline LAMBERT,
Gérante de 1001 Talents

celui-ci conforme à l'original
la gérante

SAS PHOENIX EVOLUTION 888
Associé unique
Représentée par sa Présidente,
Mme Caroline LAMBERT